



Annulation du regroupement

Par **Momomohamed**, le **10/04/2024** à **17:26**

Bonjour, J'ai déposé un dossier de regroupement familiale pour ma conjointe et après l'acceptation et le paiement des frais du dossier ma conjointe avait un empêchement concernant ces études doctorales, et elle avait des essais pratiques à terminer à l'université en Algérie j'ai procédé à l'annulation dans le but de retarder un peu la procédure pour donner un peu de temps à ma conjointe afin de finaliser ces études je souhaite reprendre mon dossier étant donné que ma conjointe est bien dans la finalisation. Que dois-je faire

Par **Marck.ESP**, le **10/04/2024** à **17:58**

Bonjour

Il faudrait contacter le service concerné pour savoir si votre dossier peut être réouvert ou s'il faut recommencer.